

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de *la capitale*

Registre *per*

N° *117*

SIGNALEMENT.

Le *M. Armand Antoine*  
*N. Drapier*  
natif de *Reaux*  
demeurant à *Reaux*  
allant à *Madrid*  
âgé de *23* — ans, taille d'un mètre  
*68* centimètres  
cheveux *châtain* front *plat*  
sourcils *châtain* yeux *châtain*  
nez *droit* — bouche *petite*  
barbe *blonde* — menton *à sonnette*  
visage *ovale* teint *rosé*

SIGNES PARTICULIERS :

*M*

PIÈCES DÉPOSÉES.

*Armand*  
Fait à *Orvillac* le *22* <sup>de</sup> *1851*

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

PROGEMERS





Monsieur  
Monsieur le Préfet de l'arrondissement  
à Auxillac.

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de  
faire agréer par  
vous la demande de  
la commune de  
Sablagnac

Le sieur Antoine Faure jeune  
soldat de la classe de 1868 demeurant  
à Sablagnac commune de Fleury,  
arrondissement de Bourges

Le maire de la ville de Fleury  
vous prie de faire agréer  
par vous la demande de  
la commune de Sablagnac

à l'effet de vous adresser  
la décision de M. le Ministre de la  
guerre en date du 4 du courant  
il a obtenu l'autorisation de se  
rendre en Espagne, etc. des affaires  
D'intérêt local, a été fait  
il a l'honneur de vous prier de  
lui adresser une formule de  
passer port à l'extérieur contre la  
quittance de dix francs ci-incluse  
à lui débiter par les acheteurs  
perçus de sa commune.

un pareil envoi l'autorisation  
de M. le Ministre de la guerre  
considérant que l'impatriant  
est bon et vaillant homme  
l'avis qu'il fait fait d'impatriant  
agide dans toute l'armée  
à lui débiter par les acheteurs  
perçus de sa commune.

Dans l'espoir de l'obtenir au  
plutôt, j'ai l'honneur d'être avec  
soumission et reconnaissance  
le plus humble de vos serviteurs.

Antoine Faure  
Maire de Sablagnac

Antoine Faure  
Maire de Sablagnac

Fleury le 30 novembre 1889.

Antoine  
Faure

Approuvé



Aprogemere

Je prie l'agrément de la signature de M<sup>r</sup> Clouet  
Maire de la ville de Blois

Mousson, le 20<sup>e</sup> / 10<sup>e</sup> 1775

Le sous-Secrétaire

J. P. Clouet



Sous-Préfecture

MAURVAC.

N<sup>o</sup> 766

Objet

Passe-passe

M. M. M.

Mauriac, le 20 Décembre 1811

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous transmettre un passe-passe  
formé par le S<sup>r</sup> Jausse, ancien, pour lequel en 1811  
vous avez prêté à l'autorisation qui lui a été accordée  
par le Ministre en la forme, de passer en Espagne  
pour se rendre à Madrid.

Je vous prie, ainsi que vous l'avez fait,  
de m'indiquer si ce passe-passe est en règle  
pour l'usage que vous m'avez fait mentionner.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre  
très humble & très obéissant serviteur.

L<sup>e</sup> Sous-Préfet,

M. M. M.